

Comment protéger les animaux de compagnie vis-à-vis des parasites

Respecter les mesures d'hygiène



Proposer un bilan parasitaire au moins une fois par an.



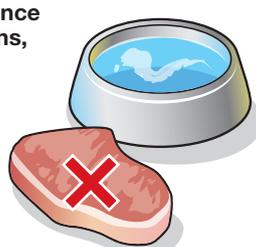
Préconiser de couvrir les bacs à sable lorsqu'ils ne sont pas utilisés.



Rappeler l'importance de nettoyer rigoureusement les fruits et les légumes avant consommation.



Rappeler l'importance du lavage des mains, en particulier pour les enfants.



Mettre en garde les propriétaires vis-à-vis des régimes à base de viande crue pour leurs animaux et s'assurer que les chiens et les chats ont un accès à une source d'eau potable.



Rappeler l'obligation de ramasser les matières fécales des chiens en pensant à se laver les mains juste après. Rappeler que les matières fécales de chiens et de chats ne peuvent être intégrées au compost (si le compost est par la suite utilisé dans un jardin).



Protéger les animaux vis-à-vis des parasites internes



Protéger les animaux vis-à-vis des parasites externes

- Dans l'intérêt de la santé des chiots et des chatons et pour limiter la contamination de l'environnement par des œufs de *Toxocara*, **préconiser une vermifugation** des chiots dès 2 semaines de vie, puis toutes les 2 semaines jusqu'à deux semaines après le sevrage, puis tous les mois jusqu'à l'âge de six mois. Chez le chaton, la première vermifugation peut avoir lieu à 3 semaines. Penser à vermifuger la mère en même temps que ses petits.
- Pour les chiens et les chats adultes, une vermifugation tous les 3 mois est souvent préconisée. Cette fréquence peut être augmentée lorsque l'animal est en contact avec de très jeunes enfants ou des individus immuno-déprimés. Lorsqu'une vermifugation systématique n'est pas possible, un suivi coproscopique régulier est préconisé.
- Dans les régions où circule le cestode *Echinococcus granulosus*, il faut mettre en place une vermifugation adaptée des chiens qui ont la possibilité de consommer des carcasses ou des abats de ruminants. Cette vermifugation doit être réalisée au moins toutes les 6 semaines.
- Dans les régions où circule le cestode *Echinococcus multilocularis*, il faut mettre en place une vermifugation adaptée des chiens qui ont la possibilité de chasser des petits rongeurs. Cette vermifugation doit être faite au moins tous les mois.
- Dans les régions où circule le nématode *Dirofilaria immitis*, il faut s'assurer que les chiens, chats et furets bénéficient bien d'une chimioprévention. Les chiens peuvent être traités tout au long de l'année. Avant de débiter, un test de dépistage est indispensable pour savoir si les animaux ne sont pas déjà infestés.
- Le rythme des traitements pour lutter contre les parasites internes (helminthes digestifs ou respiratoires) dépend de la législation en vigueur, de la situation épidémiologique locale et des attentes du propriétaire. Dans le cadre d'une démarche d'analyse de risque, il faudra tenir du mode de vie de l'animal, de son alimentation, des éventuelles voyages et de l'historique des infestations parasitaires précédentes. L'expertise du vétérinaire est requise pour la mise en place des traitements antiparasitaires internes.

- Les puces peuvent infester les chiens et les chats tout au long de l'année. Le recours à des mesures de prévention dépend des facteurs de risques. Il faut cependant prévenir les propriétaires qu'une fois les puces installées dans une habitation, il faudra au minimum 3 mois pour s'en débarrasser. La lutte contre les puces peut inclure dans certains cas une désinfection de l'environnement.
- La prévention de l'infestation par les tiques est préconisée pour les animaux les plus exposés. Le risque est plus élevé au printemps et en automne.
- Dans les zones d'enzootie de la leishmaniose, il convient d'utiliser des insecticides répulsifs pour limiter le risque de piqûre des chiens par des phlébotomes. La même recommandation s'applique pour les chats les plus exposés.

Préserver la santé des animaux de compagnie, réduire les risques sanitaires pour leur propriétaires et maintenir le lien homme-animal